

N° 2025-002

DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU

L'an deux mil vingt-cinq le 22 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le quinze janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MARTINOD Marie, PAVIET Rose

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne

MM. DUC Jacques, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoir : 5

Le Président expose que le bureau est composé du Président, des Vice-Présidents et le cas échéant d'autres membres.

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, la composition du bureau est déterminée par délibération de l'organe délibérant.

Le Président rappelle que le conseil communautaire lors de sa séance du 8 juillet 2020 a fixé le nombre de conseillers délégués à 4.

Suite au décès de M. Guy DUCOGNON, le Président propose au Conseil de supprimer un poste de conseiller délégué et de fixer à 3 le nombre de conseillers délégués et d'envisager dans un second temps de revoir la délégation au développement des voies vertes et cyclables.

Le nombre de Vice-Président, soit 6, ainsi que le nombre des autres membres du bureau, soit 3, restent inchangés.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 2 (Mme Muriel LIMONTA VERTHIER ; M. Robert TRAISSARD)
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération 2024-041 du 27/03/2024 déterminant la composition du bureau et fixant le nombre de vice-présidents,

Considérant l'avis du bureau communautaire du 14 janvier 2025,

SUPPRIME un poste de conseiller délégué

FIXE le nombre de conseillers délégués du Bureau de la Communauté de Communes des Versants d'Aime à 3

MAINTIENT le nombre de Vice-présidents du Bureau de la Communauté de Communes des Versants d'Aime à 6

MAINTIENT le nombre des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes des Versants d'Aime à 3

Le tableau des conseillers délégués installés par délibération du 8 juillet 2020 est donc modifié comme suit, sans nouvelle élection :

1ère conseillère déléguée : Mme Michèle VILLIEN, (rang inchangé, selon délibération 2020-054)

2ème conseillère déléguée : Mme Maryse FAVRE, (rang inchangé, selon délibération 2020-055)

3ème conseiller délégué : M. Michel GOSTOLI. (rang 3 au lieu de 4).

FAIT ET DELIBERE LE 22 JANVIER 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
CP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX